

## **Les obligations d'isolation par l'extérieur**

Elles se clarifient et notre combat a été pris en compte : en résumé seules les constructions en matériaux industriels sont concernées, nos maisons traditionnelles ne sont absolument pas concernées et on n'a pas besoin de justificatif. Attention à la lecture que peuvent en faire les artisans en masquant cette dérogation. Je vous joins la fiche ADEME qui en rend compte. Elle est complexe car elle couvre tous les cas où c'est obligatoire. Il est intéressant de voir que si l'amortissement du coût par l'économie obtenue dépasse 10 ans, les travaux ne sont pas obligatoires même pour les matériaux industriels..

**Bernard Leborne Délégué de Maisons Paysannes de France pour la Drôme**

Fiche ADEME : [\*\*Click\*\*](#)



**Tout mais pas ça !**

## Les témoins

Les mouvements d'ouvrages en maçonnerie se traduisent pratiquement toujours par l'apparition de fissures. Ces fissures peuvent se stabiliser au bout d'un certain temps (lorsque l'ouvrage retrouve son équilibre, dans le cas d'un tassement du sol par exemple) ou continuer à s'ouvrir plus ou moins rapidement. Dans les deux cas, il est essentiel, avant d'envisager un travail de remaillage (lorsque le mouvement est stabilisé) ou de consolidation (lorsque le mouvement se poursuit) d'évaluer de façon précise l'ampleur et la rapidité du mouvement, en mettant en surveillance l'ouverture des fissures.

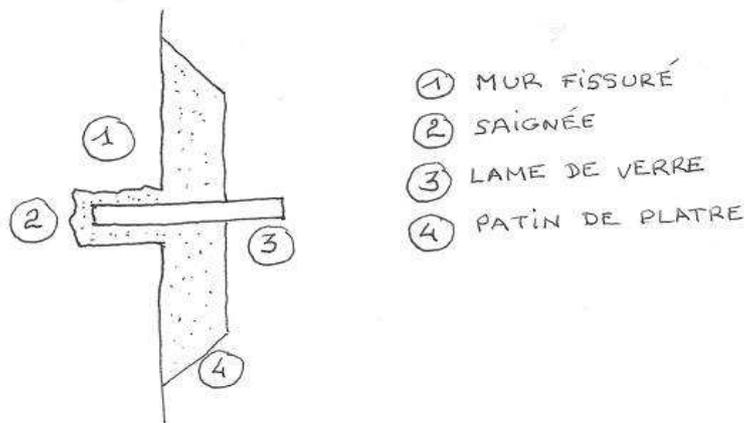
Cette surveillance peut s'effectuer avec des moyens complexes et coûteux (repères scellés, dont la position est relevée périodiquement par laser) soit beaucoup plus simplement par la pose de témoins, qui vont se déplacer ou casser au moindre mouvement. Le témoin doit être :

- solidaire des maçonneries qui bordent la fissure,
- observable de près
- daté.

Il existe deux sortes de témoins :

- les témoins "du commerce", qui se présentent sous la forme de deux languettes de plastique graduées, collées sur la surface du mur de part et d'autre de la fissure. Ils sont relativement chers, et en général peu fiables : décollement des languettes, difficultés de lecture des graduations millimétriques mesurant le déplacement...

- les témoins artisanaux sont beaucoup plus précis, à condition de respecter scrupuleusement les règles de mise en œuvre :
- perpendiculairement à la fissure, exécuter à la disqueuse une petite saignée (largeur 0,5 cm, longueur 10 cm, profondeur 1 cm environ)
- en fond de saignée, sceller une lame de verre à vitre ordinaire de 4 mm, dimensions 4 x 10 cm environ. Le scellement s'effectue au plâtre, qui présente l'avantage de tirer vite et de n'avoir pas de retrait.
- autour de la partie saillante de la lame scellée, poser un patin de plâtre qui protégera la lame et permettra d'y graver la date de pose du témoin (jour/mois/année) qui marque le départ de la mise en surveillance.



En cas de mouvement des maçonneries, même infime (jusqu'à 1/10 de mm) la lame de verre scellée cassera, et l'amplitude du mouvement pourra être mesuré entre les bords de la cassure. Proscrire la recette simplifiée qui consiste à sceller la lame de verre "à plat", entre deux patins de plâtre collés de part et d'autre de la fissure : un des patins se décollera tôt ou tard, et souvent de façon suffisamment discrète pour que le mouvement reste imperceptible... Choisir l'emplacement de

pose du témoin de façon judicieuse : pas trop bas (vandalisme) mais pas trop haut non plus de façon à pouvoir l'observer facilement de près, fut-ce à l'échelle : une fissure de l'épaisseur d'un fil n'est pas très visible à plusieurs mètres de distance! En haut d'une paroi ou sur une voûte, la pose est bien entendu plus compliquée et il faudra prévoir d'observer le témoin aux jumelles (graver la date en gros!).

### **Alain Tillier, Architecte des Monuments Historiques**



#### **Fiche technique : Peinture à l'ocre**



#### **Recette de la peinture à l'ocre : Ingrédients pour 5 kg de peinture (environ 15 m2)**

- 260 g de farine de blé ou de seigle
- 3,2 Litres d'eau
- 1 kg de terres colorantes (ocres ou terres naturelles)
- 0,4 l d'huile de lin
- 4 cl de savon noir (pour que la peinture glisse et pour mieux fixer les pigments)

- 100 g de sulfate de fer (sert usuellement à reverdir les pelouses, ne pas mettre pour une peinture en intérieur)

**Recette :**

- Délayer la farine dans un peu d'eau froide.

Verser le mélange dans l'eau chaude et porter à ébullition. (Si on met moins d'eau, on obtient de la colle, utilisable immédiatement). Laisser cuire 15 minutes. On obtient une sauce blanche.

- Ajouter le sulfate de fer, les pigments et laisser cuire 15 minutes.
- Ajouter l'huile de lin et laisser cuire un quart d'heure.
- Après la cuisson, ajouter le savon noir pour favoriser l'émulsion de l'huile de lin, brasser, laisser refroidir et appliquer la peinture.

Pour une tenue de 10 ans de la peinture : Poser la première couche, puis la seconde le lendemain. Lorsque qu'il faudra la refaire il n'y aura pas besoin d'un décapage comme avec les peintures traditionnelles, juste un dépoussiérage de la surface avec un abrasif léger.

**Maisons paysannes**

